

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 20 octobre 2021

Présents : Philippe DEBEAUPUIS, Thomas DELASSUS (Secrétaire de séance), Gabriel HENRY, Jean-Pierre PLANQUE (Président de séance), Lotfi ZARKA.

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

- Courrier de **M. Thibaut BEHAGHEL**, dirigeant du club de HOUILLES AC en date du 11 Octobre 2021, concernant la rencontre du 10 Octobre U18 -D1- HOUILLES AC - LIMAY ALJ1. **La Commission prend note.**

- Courrier de **M. Teddy MENIER**, joueur du club de MEULAN CN et de **M. Stéphane COULEAUD**, délégué du même club, en date du 12 Octobre 2021, concernant le match du 3 Octobre Vétéran - SERBIE/MEZIERE - MEULAN CN. **La Commission prend note.**

- Courrier de **M. Steve CALVERT**, en date du 15 Octobre 2021, concernant son indisponibilité. **La Commission prend note. Un justificatif est attendu.**

- Courrier de **M. Baptise DANGLETERRE**, Président du club de l'AS BUCHELOISE, en date du 16 Octobre 2021, concernant la rencontre du 16/10/21 U14 - D2 - US BUCHELOISE – GARGENVILLE. **La Commission prend note.**

- Courrier de **M. Gaël DELOIRIE**, en date du 16 Octobre 2021, concernant sa demande de passage en foot diversifié pour la **saison 2022-2023. La Commission prend note. Elle accède à sa demande.**

- Courrier de **M. Michaël HUOT**, Président du club du CELLOIS CS, en date du 17 Octobre 2021, concernant la rencontre de Coupe des Yvelines du 10/10/21 CELLOIS CS - USM VIROFLAY. **La Commission prend note.**

- Courrier de **M. Romain BOISRAME**, en date du 17 Octobre 2021, concernant sa déconvocation tardive. **La Commission prend note. Un justificatif est attendu.**

- Courrier de **M. Arnaud DUROT**, en date du 18 Octobre 2021, concernant sa déconvocation tardive. **La Commission prend note. Un justificatif est attendu.**

- Courrier de **M. Hassan AJOUAOU**, en date du 18 Octobre 2021, concernant sa demande d'officier en criterium du lundi soir. **La**

Commission prend note. Elle accède à sa demande.

GESTION DE L'EFFECTIF ARBITRAL

-La C.D.A. prend note de la démission de M. **Abderrahmane DIOULE**, à la suite de sa demande en date du 6 Octobre. Elle le remercie pour les services rendus à l'arbitrage Yvelinois.

DECISION DE LA C.D.A.

-Situation de **M. Mirosław JEDRZEJCZYK** (Licence 2358028648 – REGION HOUDANAISE FC) qui souhaite prendre une année sabbatique pour raisons familiales au titre de la saison 2021-2022. **La Commission émet un avis favorable sur sa demande de congé sabbatique.**